

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA DEMANDE D'INEAT-EXEAT :

- Courrier manuscrit expliquant les motivations de votre demande,
- Mariage : photocopie du livret de famille,
- Enfants : photocopie du ou des livrets de famille relatifs à chacun des enfants à charge. De même pour concubinage avec enfant(s) reconnu(s) par les deux parents,
- Enfants de plus de 16 ans : certificat de scolarité pour justifier qu'ils sont toujours à charge,
- PACS : copie de l'attestation d'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité et l'extrait d'acte de naissance des partenaires précisant l'identité de l'autre partenaire et le lieu de l'enregistrement du PACS,
 - pour les PACS conclus avant le 1^{er} janvier 2016 : copie du PACS,
 - pour les PACS signés entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} septembre 2016 : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée des deux partenaires,
- Si demande d'exeat pour se rapprocher du conjoint, joindre les deux derniers bulletins de salaire et/ou une attestation de l'employeur, contrat de travail stipulant que ce dernier travaille dans le département demandé ou un département limitrophe,
- Si demande au titre de la résidence de l'enfant, joindre les documents officiels stipulant l'alternance de résidence au domicile de chacun des parents ou l'exercice du droit de visite ou d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile,
- Tout justificatif pouvant être joint à l'appui de la demande.

(Prévoir le nombre de photocopies nécessaires pour chaque département sollicité)